

Belfius Flow compte d'épargne

Catégorie B: compte d'épargne avec un montant d'épargne mensuel maximum ou un solde maximum

Rentabilisez votre épargne avec le Belfius Flow compte d'épargne

Épargnez régulièrement (jusque maximum 600 euros par mois) et constituez un capital pour réaliser vos projets à long terme.

Nous résumons les principales caractéristiques pour vous:

- Vous pouvez épargner sur votre Belfius Flow compte d'épargne via un ordre d'épargne périodique automatique ou via un versement libre de maximum 600 euros par mois (intérêts exclus). Les dépôts en espèces ne sont pas possibles.
- Votre épargne bénéficie d'un rendement intéressant composé d'un taux de base et d'une prime de fidélité. Rendement actuel:
 - Taux de base de 1,30%
 - Prime de fidélité de 1,50%

Ces pourcentages sont des tarifs bruts libellés sur une base annuelle. Votre épargne rapporte le taux de base chaque jour où elle se trouve sur le compte d'épargne. L'épargne qui reste sur le compte d'épargne pendant 12 mois consécutifs rapporte une prime de fidélité, en plus du taux de base.

- Le Belfius Flow compte d'épargne est exclusivement réservé aux personnes physiques à des fins privées.
- Chaque personne physique peut détenir maximum un Belfius Flow compte d'épargne, que ce soit en tant que titulaire ou cotitulaire. Le compte d'épargne peut être ouvert via Belfius Direct Net, Belfius Mobile et dans une agence Belfius.
- Le Belfius Flow compte d'épargne est un produit à durée indéterminée. Vous pouvez retirer gratuitement les avoirs sur votre compte d'épargne à tout moment. Attention, si vous

retirez votre argent avant la fin de la période de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Vous trouverez de plus amples informations sur les retraits autorisés ci-dessous.

- Le compte d'épargne ne peut pas avoir de solde débiteur.
- Le Belfius Flow compte d'épargne est un compte d'épargne réglementé et offre une exonération fiscale: pour les personnes physiques résidant en Belgique, la première tranche de 1.020 euros d'intérêts par an (année de revenus de 2026) est exonérée du précompte mobilier de 15%. Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, une exonération de 2.040 euros par an (année de revenus 2026) est d'application sur leur compte commun.
- Le Belfius Flow compte d'épargne est un compte d'épargne gratuit: pas de frais d'ouverture, fermeture et gestion de votre compte d'épargne. Si vous souhaitez recevoir vos extraits de compte par la poste, vous paierez 1,50 euro + frais de port par envoi.
- Risque de faillite

Ce produit est garanti par le règlement belge relatif à la protection des dépôts. Cette protection est activée si Belfius Banque ne peut plus rembourser les dépôts retirés et s'élève actuellement, pour tous les dépôts détenus chez Belfius Banque, à 100.000 euros maximum par personne, à des conditions déterminées. Vous trouverez de plus amples [informations sur le règlement de protection des dépôts](#) dans votre agence Belfius, sur belfius.be/epargner ou sur fondsdegarantie.be. Pour les dépôts dépassant ce montant maximum de 100.000 euros, vous êtes exposé au risque d'insolvabilité de Belfius, c.-à-d. que si Belfius faisait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou d'assainissement (p. ex. en cas de faillite), elle ne serait plus à même de

rembourser vos dépôts. En cas de faillite ou de risque de faillite de Belfius, l'épargnant court le risque de perdre son épargne ou il peut subir une diminution/conversion en actions (Bail-in) du montant de la créance qu'il a sur l'institution financière au-delà du montant de 100.000 euros relevant de la garantie de dépôt.

- **Risque d'inflation**
Ce compte d'épargne comporte également un risque d'inflation car les hausses de prix persistantes peuvent entraîner une perte de valeur du montant versé.

- **Retraits et utilisation d'un compte d'épargne réglementé:**

Retraits: Vous pouvez à tout moment retirer de l'argent de votre compte d'épargne, sans frais, mais il existe des limites légales (Article 2 AR/CIP92).

Opérations de débit autorisées:

- Remboursement comptant.
- Transfert vers un compte au nom du même (co)titulaire.
- Virement vers un autre compte d'épargne réglementé auprès de Belfius Banque, au nom du conjoint/partenaire légal ou d'un membre de la famille jusqu'au premier degré, à condition que la banque connaisse la relation.
- Paiement de montants dus par le titulaire du compte d'épargne (prêts et crédits, primes d'assurance et frais du compte d'épargne, location d'un coffre-fort, droits de garde).

Prime de fidélité:

Acquisition: Vous recevez une prime de fidélité sur les montants qui sont restés sur votre compte d'épargne pendant 12 mois consécutifs.

Exception: Pour les 3 premiers virements par an de minimum 500€ vers un autre compte d'épargne réglementé chez Belfius, un transfert proportionnel de la prime de fidélité est appliqué à des conditions déterminées.

Taux de base:

Acquisition: Un retrait n'a pas d'impact sur l'acquisition du taux de base.

Spécifications

FABRICANT

Belfius Banque SA, place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles – IBAN BE23 0529 0064 6991 – BIC GKCCBEBB – Agent d'assurance FSMA n° 019649 A

Le compte d'épargne est commercialisé par Belfius Banque SA.

Ce produit est soumis au droit belge.

DÉVISE

Le Belfius Flow compte d'épargne est libellé en euro. D'autres devises ne sont pas possibles.

DURÉE

Le Belfius Flow compte d'épargne est un produit à durée indéterminée. Vous pouvez retirer gratuitement les avoirs sur votre Belfius Flow compte d'épargne à tout moment. Vous pouvez liquider votre Belfius Flow compte d'épargne à tout moment.

FRAIS

Le Belfius Flow compte d'épargne est un compte d'épargne gratuit: pas de frais d'ouverture, fermeture et gestion de votre compte d'épargne. Si vous souhaitez recevoir vos extraits de compte par la poste, vous paierez 1,50 euro + frais de port par envoi.

TITULAIRE DU COMPTE

Le Belfius Flow compte d'épargne ne peut être ouvert qu'au nom d'une ou plusieurs personnes physiques à des fins privées. Un client ne peut détenir qu'un Belfius Flow compte d'épargne, que ce soit en tant que titulaire ou cotitulaire.

CANAL DE VENTE

Vous pouvez ouvrir ce compte d'épargne via Belfius Direct Net, Belfius Mobile et dans une agence Belfius. Vous pouvez l'arrêter dans votre agence Belfius.

VERSEMENTS AUTORISÉS

Il est possible de verser maximum 600 euros par mois (intérêts exclus) sur le Belfius Flow compte d'épargne:

- Via un ordre d'épargne périodique automatique au départ d'un compte de paiement chez Belfius ou auprès d'une autre institution financière. En fonction de l'évolution de ses besoins, le client peut toujours adapter son ordre d'épargne périodique.

- Via un versement libre au départ d'un compte de paiement chez Belfius ou auprès d'une autre institution financière.

Tout virement entraînant le dépassement de la limite de 600 euros par mois sera intégralement remboursé sur le compte donneur d'ordre du client.

Les dépôts en espèces ne sont pas possibles.

RETRAITS AUTORISÉS

Vous pouvez retirer gratuitement les avoirs sur votre compte d'épargne à tout moment. Les possibilités de retrait sont limitées par la loi (Article 2 AR/CIR92). Un compte d'épargne ne peut pas être utilisé comme un compte de paiement.

Seules les opérations en débit suivantes peuvent être effectuées à partir d'un compte d'épargne réglementé :

- Remboursement en espèces;
- Transfert, qui n'est pas exécuté au moyen d'ordre permanent, vers un compte ouvert auprès de la Banque ouvert au nom du (co-) titulaire du compte d'épargne réglementé;
- Virement vers un compte auprès d'une autre Banque, au nom du (co-) titulaire (Pour ces virements, vous devez vous présenter en agence, muni d'une attestation RIB prouvant votre (co-) titularité du compte bénéficiaire.) ;
- Virement vers un compte d'épargne réglementé ouvert auprès de la Banque au nom:
 - du conjoint ou du partenaire cohabitant légal du titulaire du compte d'épargne réglementé, à condition que la Banque ait connaissance du lien entre ces Clients;
 - d'un parent au premier degré du titulaire du compte d'épargne réglementé, à condition que la Banque ait connaissance du lien de parenté entre ces Clients;
- règlement de sommes dues en principal, intérêts et accessoires par le titulaire du compte d'épargne réglementé en raison d'emprunts ou de crédits consentis par la Banque ou par un organisme représenté par la Banque;
- règlement à l'établissement dépositaire de primes d'assurances et de frais relatifs au compte d'épargne réglementé, du loyer de coffres et de droits de garde relatifs à des dépôts à découvert.

Attention: Vous ne recevez une prime de fidélité que sur les montants qui sont restés sur votre compte d'épargne pendant 12 mois consécutifs. Si vous retirez votre argent avant la fin de la période susmentionnée de 12 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité. Il est dès lors important de savoir à partir de quelle date la prime de fidélité est acquise, du moins pour les montants importants. Il existe une seule exception, à savoir pour les 3 premiers virements par an vers un autre compte d'épargne réglementé chez Belfius au nom du même (co)titulaire, le transfert proportionnel de la prime de fidélité est appliqué si un certain nombre de conditions sont respectées. Ce principe est décrit en détail dans le présent document sous «Calcul de la prime de fidélité».

Un retrait n'a pas d'impact sur l'acquisition du taux de base.

Rémunération d'un compte d'épargne réglementé

TAUX D'INTÉRÊT

La rémunération d'un compte d'épargne réglementé se compose obligatoirement et exclusivement d'un taux de base et d'une prime de fidélité. Rendement actuel:

- Taux de base de 1,30 %
- Prime de fidélité de 1,50 %

Ces pourcentages sont des tarifs bruts libellés sur une base annuelle. Le taux de base et la prime de fidélité peuvent être modifiés à tout moment par la banque. Les clients sont informés des modifications éventuelles et de leur entrée en vigueur par le biais de leurs extraits de compte ou d'un message électronique.

Le taux de base et la prime de fidélité sont mentionnés sur la fiche «Tarifs et taux d'intérêt» qui est disponible sur belfius.be/tarifs ou dans votre agence Belfius.

DATE-VALEUR

La date-valeur est le jour à partir duquel vos versements sur un compte d'épargne produisent des intérêts et le jour à partir duquel vos retraits d'un compte d'épargne cessent de produire des intérêts.

Un versement rapporte un taux de base au plus tard à partir du jour civil suivant le jour civil du versement.

Un retrait ne rapporte plus d'intérêts à partir du jour civil du retrait.

Les versements et les retraits effectués le même jour civil se compensent mutuellement pour le calcul du taux de base et de la prime de fidélité.

CALCUL DU TAUX DE BASE

Le taux de base est calculé au jour le jour sur le solde du Belfius Flow compte d'épargne, au taux en vigueur et sur la base d'une année civile de 365 ou 366 (année bissextile) jours.

Un seul taux de base est d'application au même moment sur le Belfius Flow compte d'épargne.

Toute augmentation du taux de base est maintenue pendant une durée de minimum trois mois. Ceci n'est pas nécessaire en cas de baisse du pourcentage pour les transactions de refinancement de base de la Banque centrale européenne.

CALCUL DE LA PRIME DE FIDÉLITÉ

La prime de fidélité est octroyée sur les montants restés sur le Belfius Flow compte d'épargne durant 12 mois consécutifs. Une nouvelle période d'acquisition de 12 mois prend cours le lendemain du jour où la prime de fidélité a été acquise.

La prime de fidélité applicable au moment où la période d'acquisition d'un nouveau versement commence à courir ou au début d'une nouvelle période d'acquisition pour les avoirs d'épargne déjà présents reste d'application et est garantie pour toute cette période d'acquisition.

Les intérêts générés par la prime de fidélité sont calculés sur la base du nombre réel de jours de la période d'acquisition (toujours 365 jours, sauf en cas d'année bissextile, 366 jours).

Tout retrait du Belfius Flow compte d'épargne est imputé sur les montants dont la période d'acquisition de la prime la moins avancée (principe Lifo). Si différents montants ont la même période d'acquisition de la prime, le retrait est appliqué en premier lieu au montant ayant le taux de prime de fidélité le plus bas.

Si un titulaire de deux comptes d'épargne réglementés auprès de la banque transfère minimum 500 euros d'un de ses comptes d'épargne réglementés à l'autre, sans passer par un ordre permanent, la période d'acquisition en cours n'est pas interrompue mais est transférée sur le compte bénéficiaire (= principe du transfert proportionnel). Le montant de la prime de fidélité sera calculé au tarif de chaque compte d'épargne

réglementé qui est en vigueur au moment du versement et en fonction du nombre de jours où l'argent est resté sur chaque compte d'épargne réglementé. Ce règlement n'est d'application que pour les trois premiers transferts par an à partir du même compte d'épargne réglementé, qui répondent aux conditions susmentionnées.

Pour plus d'informations sur la rémunération de chaque compte d'épargne individuel, nous nous référons aux [simulateurs](#) qui sont mis à disposition via Belfius Direct Net et dans l'agence Belfius.

Le client peut ainsi vérifier pour chaque compte d'épargne individuel:

- Quelles sont les modalités
- Combien d'intérêts et de primes ont déjà été payés
- Combien d'intérêts et de primes sont acquis mais n'ont pas encore été payés
- Combien d'intérêts et de primes il peut encore attendre cette année
- Quel est l'impact d'un retrait sur les primes restant à courir (combien de primes perd le client et quelles primes sont partiellement ou entièrement interrompues par le retrait)
- Combien de virements avec un transfert proportionnel ont déjà été effectués pendant l'année civile concernée.

DATE DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION

Le taux de base est versé chaque année avec la date-valeur du 1er janvier qui suit l'année où il a été acquis.

Les primes de fidélité sont versées chaque trimestre avec les dates-valeurs respectives du 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre et 1er janvier qui suivent le trimestre où elles ont été acquises.

En cas de clôture du compte d'épargne avant le 31 décembre, les revenus sont versés à la date de clôture du compte.

Fiscalité

Le Belfius Flow compte d'épargne est un compte d'épargne réglementée en euro qui répond aux dispositions de l'art. 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus.

Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts (plafonnée à 1.020 euros pour l'année de revenus 2026) reçus par compte, par personne physique résidant en Belgique, et par an. Ce montant est multiplié par deux pour les comptes ouverts au nom de personnes mariées ou de cohabitants légaux (c.-à-d. un plafond de 2.040 euros pour l'année de revenus 2026).

Le précompte mobilier s'élève à 15% pour les intérêts dépassant ce plafond et est automatiquement retenu à la source par votre banque. Si vous avez plusieurs comptes d'épargne, vous devez mentionner dans votre déclaration d'impôts les intérêts dépassant ce plafond et sur lesquels le précompte mobilier n'a pas encore été retenu.

Catégorie de produit

Le Belfius Flow compte d'épargne est un produit COMFORT.

De plus amples informations sont disponibles dans chaque agence Belfius ou sur belfius.be/categorieproduits.

Si l'estimation des déterminants change à la suite des circonstances du marché, la catégorie du produit peut également être modifiée. Les épargnants seront informés d'une modification de la catégorie du produit par les canaux de communication habituels.

Risques

RISQUE DE FAILLITE

Ce produit est garanti par le règlement belge relatif à la protection des dépôts. Cette protection est activée si Belfius Banque ne peut plus rembourser les dépôts retirés et s'élève actuellement, pour tous les dépôts détenus chez Belfius Banque, à 100.000 euros maximum par personne, à des conditions déterminées.

Vous trouverez de plus amples [informations sur le règlement de protection des dépôts](#) dans votre

agence Belfius, sur belfius.be/epargner ou sur fondsdegarantie.be.

Pour les dépôts dépassant ce montant maximum de 100.000 euros, vous êtes exposé au risque d'insolvabilité de Belfius, c.-à-d. que si Belfius faisait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou d'assainissement (p. ex. en cas de faillite), elle ne serait plus à même de rembourser vos dépôts. En cas de faillite ou de risque de faillite de Belfius, l'épargnant court le risque de perdre son épargne ou il peut subir une diminution/conversion en actions (Bail-in) du montant de la créance qu'il a sur l'institution financière au-delà du montant de 100.000 euros relevant de la garantie de dépôt.

RISQUE D'INFLATION

Ce compte d'épargne comporte également un risque d'inflation car les hausses de prix persistantes peuvent entraîner une perte de valeur du montant versé.

Plaintes

En cas de plaintes éventuelles, vous pouvez vous adresser à votre agence ou à Belfius Banque SA - Gestion des plaintes - n° de colis 7908, place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles, Tél.: +32 2 222 12 01, Fax: +32 2 222 14 30 E-mail: complaints@belfius.be. Ou via belfius.be/plaintes.

Si la réponse du service Gestion des plaintes ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser à Belfius Banque SA - Negotiation - n° de colis 7913, place Charles Rogier 11 - 1210 Bruxelles, Tél.: +32 2 222 55 11, Fax: +32 2 222 30 41, E-mail: negotiation@belfius.be

Si le litige ne peut pas être résolu par cette voie, vous pouvez faire appel au Service de Médiation des Banques - Crédit - Placements (www.ombfin.be).



Plus d'infos

Lisez le [document des informations essentielles pour l'épargnant](#) et la [fiche d'information sur la protection des dépôts](#) avant d'ouvrir un Belfius Flow compte d'épargne. Ils sont disponibles dans votre agence Belfius et sur belfius.be/epargner.

Vous trouverez également des informations supplémentaires sur ce type de produit et les conditions dans le [Règlement général des opérations](#), dans votre agence Belfius et sur belfius.be/epargner.

La présente fiche produit ne comporte que des informations de marketing. Elle ne contient aucun conseil d'investissement ou analyse d'investissement mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Les informations reprises dans cette fiche produit étaient valables au moment de leur rédaction, mais peuvent évoluer à l'avenir.